



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TUTORIEL

Une démarche de fiabilisation du registre de propriété
des navires de plaisance

1 – J’ai reçu par courrier ou mail ma notice explicative de la démarche :

Campagne de déclaration des puissances moteurs des navires à usage personnel

Madame, Monsieur,

En tant que **[LIEN_PLAISANCIER]** du navire suivant : **[NOM_NAVIRE]** enregistré sous le numéro **[NUM_NAVIRE]**, nous vous invitons à valider ou mettre à jour les informations liées à la motorisation de ce dernier.

La démarche doit être réalisée en ligne

- 1 Connectez-vous sur le site : **demarches-plaisance.gouv.fr**
- 2 Cliquez sur le bouton « Déclarer les chevaux réels (CV) ou kW »
- 3 Renseignez le code suivant dans les 2 cases, chiffres puis lettres :
[CODE_COLLECTE_CHIFFRES] - [CODE_COLLECTE_LETTRES]
- 4 Vous pourrez alors consulter les informations connues par l’administration sur la motorisation de votre navire et les modifier si nécessaire.

ICI
se trouve le code
à saisir sur le portail
demarches-plaisance.gouv.fr

IMPORTANT :

Vous avez jusqu’au **[DATE_ECHEANCE]** minuit pour réaliser cette démarche.

En cas de problème lors de vos démarches en ligne :

Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer cette démarche en ligne, merci d’envoyer un mail à gufip@mer.gouv.fr ou adresser un courrier en indiquant vos coordonnées à Guichet unique fiscalité de la plaisance (GUFIP) 27, quai Solidor 35400 SAINT-MALO (téléphone : 02 90 63 03 45).

Informations relatives à la campagne de déclaration des puissances moteurs

Le registre de propriété des navires de plaisance existe depuis de nombreuses années et les données qui y figurent ne sont pas toujours actualisées. Afin de fiabiliser ce registre, il vous est demandé de vérifier les données de motorisation de votre navire et de mettre à jour la puissance réelle des moteurs.

3 cas de figure sont possibles :

- Les données « moteur » affichées sont correctes : vous devez simplement valider les informations en cliquant sur le bouton de validation.
- Les données « moteur » affichées sont erronées : si l’erreur porte uniquement sur la puissance réelle, vous devez simplement renseigner la bonne valeur dans la case correspondante. Si l’erreur porte sur d’autres données (marque, numéro de série...), vous devez vous adresser à votre service local (DDTM/DML) afin de mettre à jour le dossier de votre navire.
- Les données « moteur » sont totalement absentes alors que votre navire est motorisé : vous devez vous adresser à votre service local (DDTM/DML) afin de mettre à jour le dossier de votre navire.

2 – J'utilise mon navigateur internet pour me connecter au portail sécurisé du ministère :

The screenshot shows the homepage of the 'PORTAIL DEMARCHES-PLAISANCE.GOUV.FR'. At the top, there is a navigation bar with a home icon, a link 'Déclarer les CV ou kW' (highlighted with a red box), and links for 'Payer le DAFN/DAP', 'AIDE', and 'FAQ'. The main heading is 'Accueil'. Below it, a text block explains the site's purpose for boat registration and ownership transfers. A yellow callout bubble points to the 'Déclarer les CV ou kW' link, stating: 'Vous avez la possibilité de cliquer : • soit sur l'onglet du haut, • soit sur celui du bas pour accéder à l'espace de saisie en ligne'. At the bottom, there are four buttons: '> JE SUIS PLAISANCIER', '> JE SUIS DISTRIBUTEUR', 'DÉCLARER LES CV OU KW' (highlighted with a red box), and 'PAYER LE DAFN/DAP'.

PORTAIL DEMARCHES-PLAISANCE.GOUV.FR

Accueil

Ce site s'adresse aux plaisanciers et aux vendeurs, concessionnaires de navires de plaisance pour une **navigation en mer**.
Il permet de réaliser des démarches en ligne tels que les enregistrements de navires et les mutations de propriété (vente-achat).

Pour une navigation à la fois en mer et en eaux intérieures, le navire doit être enregistré en mer.
Pour battre pavillon français, un navire doit appartenir, pour au moins 50 %, à un ressortissant de l'un des états de l'Union européenne.

Tous les navires dès 2,5 m sont soumis à la procédure d'enregistrement.

Attention : sont soumis à la taxation au DAFN :

- les navires à usage personnel de 7 mètres et plus ;
- les navires disposant d'une motorisation installée d'une puissance administrative supérieure ou égale à 22 CV (chevaux administratifs) (puissance d'environ 210/220 chevaux vapeurs) même pour les navires dont la longueur est inférieure à 7 mètres.
- les véhicules nautiques à moteur (VNM : scooters des mers, moto des mers, jet-ski) d'une puissance égale ou supérieure à 90 kW.

Le public accède à un espace utilisateur via France Connect. Toutefois, les formalités peuvent encore s'effectuer au guichet dans les directions départementales des territoires et de la mer – les délégations à la mer et au littoral – Voir les coordonnées sur le littoral

Vous avez la possibilité de cliquer :

- soit sur l'onglet du haut,
- soit sur celui du bas pour accéder à l'espace de saisie en ligne

> JE SUIS PLAISANCIER > JE SUIS DISTRIBUTEUR

DÉCLARER LES CV OU KW PAYER LE DAFN/DAP

3 - Je rentre mes codes figurant sur le courrier postal ou reçu par mail :

Déclaration de la puissance moteur

Saisir les informations suivantes

* Code d'identification :

34345

EGGEE

Cette démarche s'adresse uniquement aux plaisanciers ayant reçu un courrier ou un mail les invitant à renseigner la puissance de leur navire.

Si vous avez reçu cette invitation, merci de **saisir le code d'identification reçu dans les cases prévues à cet effet.**

Important : Si vous n'avez pas reçu de courrier ou de mail, mais que vous pensez être concerné, vous pouvez contacter le GUFIP.

Guichet unique fiscalité de la plaisance (GUFIP)

27, quai Solidor 35400 SAINT-MALO

Courriel : gufip-info@mer.gouv.fr

Numéro de téléphone : 02 90 63 03 45

Les informations saisies sont incorrectes, veuillez réessayer.

VALIDER

Les codes à
renseigner figurent
sur votre courrier
postal ou mail
envoyé.
(Voir page 2)

Je clique sur
VALIDER pour
accéder à ma page

4 – Je mets à jour ma fiche plaisance :

Mon navire : PUMA (A58897)

Puissance max. recommandée : 1206 kW

Mettre à jour la puissance du moteur

Moteur 1

Marque : MAN
Numéro de série : 0
Type d'installation moteur : Hors-bord
Puissance chevaux réels : 951.74 CV
Puissance kW : 700 kW

Veuillez choisir dans quelle unité mettre à jour la puissance :



Puissance chevaux réels



Puissance kW

Puissance chevaux réels :

951.74

CV

Merci de compléter une valeur au choix : chevaux ou kW

Puissance kW :

700

kW

Ceci est un exemple

Cliquer sur :

- Soit la puissance des chevaux réels
- Soit sur la puissance des Kw

En fonction du choix la partie suivante
pourra être accessible
et non « grisée »

Renseigner la puissance souhaitée

5 - Les scénarios possibles de blocage :

 La mise à jour de vos informations sera traitée dans les meilleurs délais compte tenu du temps de traitement pour chaque service. **Vous avez jusqu'au 30.09.2025** pour faire votre signalement auprès des services. Merci

1

Si toutes les données sont exactes :

Nous vous prions d'aller jusqu'au bout de la démarche et de confirmer la puissance.

2

La mise à jour est impossible :

Nous vous invitons à vous rapprocher du service de plaisance de proximité (DDTM/DML), afin de mettre à jour les caractéristiques techniques de votre navire.

3

Vous ne détenez plus votre navire :

Nous vous invitons à vous rapprocher du service de plaisance de proximité (DDTM/DML), afin de prendre en compte ce changement **en vous munissant des justificatifs suivants : acte de vente, certificat de destruction, radiation du pavillon... .**

4

Les autres données liées à la motorisation (marque, modèle, n° de série, type d'installation, énergie...) ne correspondent plus à la réalité :

Nous vous invitons à vous rapprocher du service de plaisance de proximité (DDTM/DML), afin de mettre à jour les données du/des moteur(s).

5

Si autre difficulté :

Nous vous invitons à écrire à l'adresse suivante :

gufigip-info@mer.gouv.fr

**Bonne navigation sur votre espace
demarches-plaisance.gouv.fr**

